

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional**
MAI 2011

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France*

APPEL A PROJETS « NOUVEAUX QUARTIERS URBAINS »

**PRESELECTION DES PROJETS CANDIDATS
DE LA TROISIEME SESSION**

SUITE AU JURY TENU LES 4 ET 5 AVRIL 2011

Chapitres budgétaires 905:
« Aménagement des territoires »
Code fonctionnel 52 :
« Agglomérations et villes moyennes »
Programme PJ 52-001 :
« Territoires prioritaires et stratégiques » :

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
1. Contexte et objectifs de l'appel à projets	4
2. Etat d'avancement de la 3 ^{ème} session : présélection des projets.....	5
ANNEXE AU RAPPORT N°1 OBJECTIFS DES NOUVEAUX QUARTIERS URBAINS.....	7
ANNEXE AU RAPPORT N°2 COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE ET DU JURY	10
ANNEXE AU RAPPORT N°3 CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA 3^{EME} SESSION	13
PROJET DE DELIBERATION	15

EXPOSE DES MOTIFS

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

L'appel à projets « Nouveaux Quartiers Urbains NQU » s'inscrit dans une double démarche partenariale et de concertation. Avec la mise en œuvre de l'appel à projets « Nouveaux Quartiers Urbains » la Région Ile-de-France traduit, de manière opérationnelle et locale, l'accompagnement des territoires qui s'inscrivent dans les objectifs du projet de SDRIF adopté le 25 septembre 2008 et du Grand Projet 3 du Contrat de Projets Etat - Région.

Cette initiative régionale, adoptée par la délibération N°CR 97-08 du 16 octobre 2008, vise à mettre en œuvre le projet régional d'aménagement et à stimuler la conception et la réalisation de projets urbains franciliens innovants et exemplaires, à l'échelle du quartier.

L'appel à projets cherche également à faire évoluer des pratiques de l'aménagement et des modes de gestion de la ville, par la construction de partenariats solides et pérennes et une réflexion collective.

Dispositif partenarial qui fédère, autour de chaque projet, la Région, les collectivités, les aménageurs, les institutions de l'aménagement et les acteurs du développement, ce dispositif met en place un accompagnement des démarches locales et une aide à tous les stades (conception, réalisation, gestion) et échelles du projet (l'opération, la ville, le territoire).

Ainsi, les lauréats bénéficient non seulement d'une aide financière mais aussi d'un accompagnement de leur démarche basé sur une optimisation concertée et contractualisée du projet.

L'appel à projets constitue aussi l'amorce d'un réseau d'échanges entre aménageurs franciliens au sein du débat national et international qui s'ouvre sur le développement durable des métropoles et propose une valorisation des aspects exemplaires du projet urbain auprès des habitants et de multiples partenaires et acteurs franciliens, français et européens.

Deux sessions ont été organisées en 2009 et 2010, et ont permis de retenir 18 projets.

Le début de la consultation de la troisième session a démarré par la mise en ligne des éléments le 22 novembre 2010, les 17 candidatures reçues confirment l'intérêt des collectivités territoriales pour cette démarche.

2. Etat d'avancement de la 3^{ème} session : présélection des projets

Dix sept dossiers ont été déposés par les porteurs de projets le 31 janvier 2010. Ils ont fait l'objet d'un premier examen attentif et d'une instruction pluridisciplinaire par les services de la Région, au regard du cahier des charges et des 17 objectifs des nouveaux quartiers urbains qui y avaient été définis. Ceux-ci vous sont rappelés en annexe n°1 du rapport.

Le comité technique constitué de représentants des Directions de la Région, de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, (IAU), de l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies (ARENE), de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), de membres associés, l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) et d'experts désignés pour leurs compétences, s'est alors réuni les 3 et 4 mars 2011 pour analyser et proposer une évaluation des candidatures.

La synthèse des avis sur les dossiers, issue de la réunion du comité technique, a donc été réalisée dans un esprit de transversalité et de confrontation des points de vue. Y ont été également proposées et recensées les marges de progression, points forts, points faibles et d'éventuels points éliminatoires de tous les projets au regard du cahier des charges de l'appel à projets et de ses dix-sept critères.

Sur ces bases, le jury de présélection réuni les 4 et 5 avril 2011, présidé par le Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux, composé d'un collège d'élus régionaux et d'un collège de partenaires institutionnels, a procédé à la présélection des dossiers telle qu'elle vous est présentée dans ce rapport.

La composition du comité technique et celle du jury sont détaillées en annexe n°2 au présent rapport.

Les services de la Région s'attacheront ensuite à expliciter les améliorations suggérées et à identifier les différents partenaires susceptibles d'aider à l'évolution et l'avancement des projets avec les porteurs de projets présélectionnés.

A l'issue de cette période de négociation et d'étude des dossiers présélectionnés, les candidats à la sélection finale de la troisième session devront déposer leur dossier complémentaire le **5 juin 2011 à midi au plus tard** et présenteront eux-mêmes leurs propositions complémentaires au jury qui se réunira une seconde fois.

Le jury arrêtera alors une sélection de lauréats potentiels, sur la base de la qualité globale des projets, des améliorations apportées, des réponses aux questions et aux marges de progressions attendues suite aux travaux de présélection.

Conformément à la délibération CR N° 97-08 du 16 octobre 2008, les propositions du jury de sélection seront alors soumises pour décision à la Commission permanente du Conseil Régional.

Conformément au règlement de l'appel à projets « Nouveaux Quartiers Urbains », la Commission Permanente désignera les projets lauréats de la troisième session de l'appel à projets « Nouveaux Quartiers Urbains » et fixera la dotation financière à apporter à chacun d'eux.

➤ Le présent rapport a donc pour objet de présenter à la Commission Permanente la présélection du jury et d'arrêter la liste des candidats appelés à poursuivre la démarche conformément à l'article 4 du règlement.

Les dossiers présélectionnés par le jury les 4 et 5 avril 2011, au titre de la troisième session sont les suivants :

Département	Localisation	Nom du projet	Porteur de projet
77	Lieusaint	Eco-quartier de l'Eau vive	Ville de Lieusaint / SAN 77/ EPA Sénart
77	Dammartin-en-Goële	Nature et Cité	Ville de Dammartin-en-Goële
92	Gennevilliers	Ecoquartier Chandon République	Ville de Gennevilliers
93	Aubervilliers	Le Fort d'Aubervilliers	Communauté d'Agglomération Plaine Commune
94	Fresnes	ZAC Cerisaie Sud	Ville de Fresnes
94	Arcueil-Gentilly- CA Val de Bièvre	Projet urbain du Chaperon vert	Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre
94	Ivry-sur-Seine	Ivry Confluence	Ville d'Ivry-sur-Seine
95	Louvres et Puiseux-en- France	Eco-quartier de Louvres et de Puiseux-en-France	EPA Plaine de France Communauté de Communes Roissy Porte de France (associé)

Concernant les dossiers qui n'ont pas été présélectionnés et pour lesquels des actions ont été présentées, susceptibles de faire l'objet d'un accompagnement régional au titre du droit commun (par exemple, la géothermie, les circulations douces...) ou de la démarche régionale relevant du Grand Projet 3, les services régionaux concernés restent disponibles pour poursuivre le partenariat avec les porteurs de projet et les maîtres d'ouvrage.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil régional
d'Ile-de-France



JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE AU RAPPORT N°1 OBJECTIFS DES NOUVEAUX QUARTIERS URBAINS

GRILLE RECAPITULATIVE

LES OBJECTIFS DU NOUVEAU QUARTIER URBAIN

I.	AFFIRMER LA COHERENCE TERRITORIALE
1	<p>S'inscrire dans la géographie prioritaire du SDRIF</p> <ul style="list-style-type: none"> - inscription dans la géographie stratégique et prioritaire définie dans le SDRIF et/ou dans les zones de densification préférentielle, espace à optimiser et/ou dans les zones d'urbanisation préférentielle
2	<p>S'appuyer sur une qualité de desserte en transports collectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - proximité de gares / lien avec des pôles de transport lourd dans une logique d'intermodalité
3	<p>Affirmer le rôle territorial du quartier</p> <ul style="list-style-type: none"> - transcription dans son programme / sa constitution ; lien avec les documents supra-communaux et la desserte
4	<p>S'inscrire dans le contexte urbain local, l'histoire du lieu et être en capacité de rétroagir sur la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement d'une stratégie vis-à-vis de son environnement local : centralité confortée / structuration / intensité urbaine ; liens physiques avec les quartiers alentours (accessibilité, déplacements doux, proximité des pôles d'équipement et d'emploi, liaisons, vues) - rétroaction sur la ville existante : recherche de solutions / effets d'entraînement/complémentarités réciproques
II.	REPENDRE A LA CRISE DU LOGEMENT
5	<p>Participer significativement à l'effort régional de production de logements</p> <ul style="list-style-type: none"> - effort quantitatif apprécié au regard de la politique communale et intercommunale (en construction ou réhabilitation)
6	<p>Programmer en adaptant l'offre de logements aux besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - diagnostic des besoins à l'échelle du bassin d'habitat - réponse aux besoins de tous les publics (diversification des statuts, des situations et des âges..., accessibilité financière, parcours, évolution)
7	<p>Garantir la mixité sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - accès au logement familial des plus modestes et des couches moyennes - parcours résidentiels - habitats dédiés (résidences spécialisées, habitat d'urgence...)
III.	ORGANISER LA MIXITE DES FONCTIONS URBAINES ET LA COMPACTE
8	<p>Assurer la mixité des fonctions et des usages et des espaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - mixité fonctionnelle (logements, équipements publics, activités tertiaires, artisanales, industrielles, commerciales, services) - agencement spatial et imbrication des fonctions
9	<p>Intégrer l'économie dans la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - économie résidentielle (équipements, commerces, services, artisans, économie sociale et solidaire) - accueil des PME / PMI - intégration des grosses unités de production, d'activités économiques majeures et des grands services urbains, en cohérence avec le rôle territorial du quartier
10	<p>Concevoir la ville dense et compacte</p> <ul style="list-style-type: none"> - densité, à l'échelle de l'ilot et du quartier, des logements ; densité humaine (habitat et emploi) - innovation urbaine et architecturale : diversité des formes urbaines ; évolutivité, réversibilité, réhabilitations lourdes, qualité des espaces publics

IV.	INTEGRER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE AU CŒUR DU PROJET
11	<p>Economiser les ressources naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - limitation des consommations d'énergie (éclairage, géothermie, chauffage urbain, évaluation et bilan énergétique, recours aux énergies renouvelables) - gestion de l'eau (consommation, ruissellement, perméabilité, ...) - sélection des matériaux sains et durables (écologiques et socialement équitables) - gestion performante des déchets - réduction des émissions de gaz à effet de serre / amélioration du bilan carbone
12	<p>Participer à la robustesse écologique locale et globale et la qualité paysagère régionale</p> <ul style="list-style-type: none"> - valorisation du paysage ; intégration aux trames vertes et bleues - protection des espaces naturels, renforcement de la biodiversité et des continuités biologiques
13	<p>Soigner la qualité des espaces publics urbains</p> <ul style="list-style-type: none"> - limitation de la circulation automobile ; gestion du stationnement et des livraisons - augmentation des circulations douces, des déplacements de proximité ; recherche de l'intermodalité - intégration des nouvelles technologies de l'information et de communication
14	<p>Traiter de façon optimisée les risques et pollutions du site</p> <ul style="list-style-type: none"> - adaptation du programme et de la morphologie du projet aux contraintes ; - traitement, par des systèmes innovants, des pollutions - transformation de certaines de ces contraintes en atouts
V	FAIRE EVOLUER LES MODES DE FAIRE ET LES PRATIQUES URBAINES
15	<p>Améliorer la gouvernance du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - co-production du projet (concertation et partenariats) - dispositif et outils spécifiques mis en place pour la conduite du projet (équipe dédiée, management de projet complexe, étude du montage administratif et financier du projet ; analyse financière des coûts globaux) - programmation concertée et outillée (études préalables, concertation avec les opérateurs et les acteurs)
16	<p>Favoriser l'émergence d'une nouvelle culture urbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> - anticipation des moyens d'appropriation et d'implication du quartier par ses habitants et usagers
17	<p>Penser la gestion durable du quartier en intégrant la mutabilité, la réversibilité et l'adaptabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion performante des chantiers (clauses d'insertion sociale, démarche « chantier propre » ; campagne d'information et d'animation, coordination des chantiers) - gestion durable et innovante des espaces et des services (adaptation de la gestion et de la maintenance aux spécificités du projet prévue) - veille sur l'évolution spatiale et socio économique du quartier - bilans périodiques /évaluation environnementale

**ANNEXE AU RAPPORT N°2
COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE ET DU JURY**

Composition du comité technique

Le comité technique chargé d'analyser les dossiers est animé par le Directeur Général de l'Unité aménagement durable de la Région Ile-de-France.

Il est composé des membres suivants :

- le Directeur Général de l'Unité aménagement durable de la Région Ile-de-France,
- trois représentant(e)s de la Direction de l'aménagement et développement territorial de la Région Ile-de-France,
- deux représentant(e)s de la Direction de l'environnement de la Région Ile-de-France,
- un(e) représentant(e) de la Direction des transports en commun,
- un(e) représentant(e) de la Direction de la planification régionale et du SDRIF,
- un(e) représentant(e) de la Direction du développement économique et emploi,
- le Directeur Général de l'IAU ou son (sa) représentant(e),
- le Directeur de l'ARENE ou son (sa) représentant(e),
- la Directrice Générale du STIF ou son (sa) représentant(e),
- le Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations ou son (sa) représentant(e),
- huit expert(e)s au plus : 1 prospectiviste (modes de vie, métropolisation) ; 1 sociologue (organisations/gouvernance), 1 architecte ; 1 urbaniste, 1 expert(e) en habitat ; 1 expert(e) en transports ; 1 expert(e) en développement local (emploi, formation), 1 expert(e) en environnement (gestion de l'eau et des énergies).

Et en tant que de besoin, le comité technique sollicitera d'autres partenaires internes ou externes susceptibles d'apporter une aide à la faisabilité et à l'optimisation du projet.

Composition du jury

Il est composé de deux collèges :

- un collège de neuf membres, élu(e)s régionaux (ales) :
 - le vice-président du Conseil régional, chargé de l'aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux ou son (sa) représentant(e) élu(e)
 - huit élu(e)s régionaux nommés par arrêté du Président du Conseil Régional.

- un collège de quatre membres, partenaires institutionnels :
 - le Préfet de région ou son (sa) représentant(e),
 - le Président de l'Association des maires d'Ile-de-France ou son (sa) représentant(e),
 - le Président du CESR ou son (sa) représentant(e),
 - le Président de l'EPFR ou son (sa) représentant(e).

Le jury est présidé par le vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France chargé de l'aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux ou son (sa) représentant(e) élu(e).

**ANNEXE AU RAPPORT
N°3 CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA 3^{ème}
SESSION**

Calendrier prévisionnel de la 3^e session

Etape	Objet	Troisième session
Délibération du Conseil régional	Lancement de la 3^e session	CR Jeudi 18 novembre 2010 Vendredi 19 novembre 2010
Début de la consultation	Mise en ligne des éléments constitutifs de l'appel à projets	Lundi 22 novembre 2010
Arrêté du Président du Conseil Régional	Désignation des membres élus du jury (de présélection et/ou de sélection)	4 janvier et 19 janvier 2011
Date limite de la préinscription et renvoi obligatoire de la fiche de préinscription par les candidats	Fiche de préinscription	Mercredi 22 décembre 2010
Dépôt des dossiers initiaux par les candidats et réception par la Région	Dossier initial de candidature	Lundi 31 janvier 2011 à midi au plus tard
Comité technique de présélection	Analyse des projets par le comité technique	Réunion du comité technique les jeudi 3, vendredi 4 et lundi 7 mars 2011
Jury de présélection	Présélection des projets	Réunion les lundi 4 et mardi 5 avril 2011
Partenariat et réunions techniques questions et 'marges de progression' des projets présélectionnés	Négociation avec les candidats présélectionnés ; rencontre avec les partenaires, définition d'un programme d'études	Réunions techniques avec les candidats présélectionnés les mardi 3, mercredi 4 et jeudi 5 mai 2011
Fin de la consultation de présélection pour des candidats présélectionnés	Remise des dossiers complémentaires	Mardi 7 juin 2011 à midi au plus tard
Comité technique de sélection	Avis et propositions de sélection de projets lauréats	Lundi 4 et mardi 5 juillet 2011
Jury de sélection : audition des candidats porteurs de projets	Sélection et propositions par le jury de sélection pour la Commission Permanente sur les projets lauréats	Lundi 12 et mardi 13 septembre 2011
Commission Permanente	Validation définitive de la sélection des lauréats de la 3 ^e session	Automne 2011

Mise à jour 26 janvier 2011

PROJET DE DELIBERATION

DU

Appel à projets « Nouveaux Quartiers Urbains »
Présélection des projets candidats de la troisième session

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération N°CR 68-07 du 27 septembre 2007 relative à la mise en œuvre du Grand Projet 3 du Contrat de Projets Etat Région 2007-2013 ;
- VU** La délibération N°CR 82-08 du 25 septembre 2008 adoptant le projet de SDRIF ;
- VU** Le Contrat de Projets entre l'Etat et la Région Ile-de-France pour 2007-2013 signé le 23 mars 2007 ;
- VU** La délibération du Conseil régional N°CR 97-08 du 16 octobre 2008 relative à l'appel à projets « Nouveaux Quartiers Urbains » ;
- VU** La délibération du Conseil régional N° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération du Conseil régional N° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au Règlement Budgétaire et Financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération N° CR 44-10 du 17 novembre 2010 relative la mise en œuvre de la troisième session de l'Appel à Projets « Nouveaux Quartiers Urbains » ;
- VU** Le budget de la Région Ile de France pour 2011 ;
- VU** Le rapport CP 11-349 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France
- VU** L'avis de la commission de l'aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux ;
- VU** L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Confirme le choix du jury de présélection, réuni les 4 et 5 avril 2011, dans le cadre de la troisième session de l'appel à projets « Nouveaux Quartiers Urbains ».

La liste des dossiers présélectionnés dans le cadre de la troisième session est la suivante :

Département	Localisation	Nom du projet	Porteur de projet
77	Lieusaint	Eco-quartier de l'Eau vive	Ville de Lieusaint / SAN 77/ EPA Sénart
77	Dammartin-en-Goële	Nature et Cité	Ville de Dammartin-en-Goële
92	Gennevilliers	Ecoquartier Chandon République	Ville de Gennevilliers
93	Aubervilliers	Le Fort d'Aubervilliers	Communauté d'Agglomération Plaine Commune
94	Fresnes	ZAC Cerisaie Sud	Ville de Fresnes
94	Arcueil-Gentilly- CA Val de Bièvre	Projet urbain du Chaperon vert	Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre
94	Ivry-sur-Seine	Ivry Confluence	Ville d'Ivry-sur-Seine
95	Louvres et Puisieux-en- France	Eco-quartier de Louvres et de Puisieux-en-France	EPA Plaine de France Communauté de Communes Roissy Porte de France (associé)

JEAN-PAUL HUCHON